



Luxeuil-les-Bains, le 2 avril 2019

**A l'attention des conseillers
communautaires titulaires et suppléants**

Affaire suivie par : Sophie REINHARDT
Tél. : 03.84.40.63.01 / Fax : 03.84.93.84.15
sophie.reinhardt@paysdeluxeuil

**CONVOCATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu :

Lundi 8 avril 2019 à 19 h 00
Salle du Conseil – Mairie de Luxeuil - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2019-048	Désignation du secrétaire de séance
2	2019-049	Approbation du Procès-Verbal du conseil du 18.03.19
3	2019-050	Relevé des décisions du Président
4	2019-051	Répartition des frais de personnel entre les budgets.
5	2019-052	Facturation aux budgets annexes des charges de gestion courante imputées au Budget Général.
6	2019-053	Subvention SPANC 2019 – Année 4 sur 5
7	2019-054	Fixation des taux d'imposition intercommunaux pour 2019
8	2019-055	Autorisations pluriannuelles AP-CP / AE-CP
9	2019-056	Budget Général – Vote du BP 2019
10	2019-057	Budget Ordures Ménagères – vote du BP 2019
11	2019-058	Budget Assainissement – vote du BP 2019
12	2019-059	Budget SPANC – vote du BP 2019
13	2019-060	Budget GEMAPI – vote du BP 2019
14	2019-061	Budget ZAC du Bouquet – vote du BP 2019

15	2019-062	Budget ZAC Les 7 Chevaux – votre du BP 2019
16	2019-063	Budget ZA Peltey – vote du BP 2019
17	2019-064	Demande de subvention 2019 auprès de la CAF 70
18	2019-065	Recherche substances dangereuses dans l'eau (RSDE)
19	2019-066	Structures multi accueils – Créations de postes
20	2019-067	SPED – Créations de postes
21	2019-068	Partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Haute-Saône
22	2019-069	Projet piscine-Fixation du Jury de concours

Comptant vivement sur votre présence, et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Madame Sophie REINHARDT, ainsi que votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bien à vous !

Le Président

Didier HUA



[Handwritten signature of Didier Hua]